

E128/26-3F

CA. 1. 2749

Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 3

CANADIAN OFFICIAL PUBLICATIONS
C O I N

20 janvier 1971

REVUE DE L'ÉCONOMIE DU CANADA EN 1970 ET PERSPECTIVES POUR 1971

Texte de la déclaration faite par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, le 31 décembre 1970.

L'expansion économique au Canada a ralenti en 1970. Le Produit national brut, en termes réels, a progressé de quelque 3 pour cent, qui dépasse légèrement la hausse enregistrée aux États-Unis et en Grande-Bretagne sans toutefois égaler celle de la plupart des autres pays industrialisés. De plus, les exportations canadiennes ont fait un bond de deux milliards de dollars en un an pour s'établir à près de 17 milliards. L'excédent canadien au compte des marchandises en 1970 dépassait de beaucoup celui de toute année antérieure.

Un des aspects salutaires du ralentissement de l'économie canadienne a été son effet amortisseur

sur l'inflation. Le rythme d'accroissement des prix canadiens en 1970 a été sensiblement inférieur aux chiffres de l'une ou l'autre des deux années précédentes. L'élément prix du Produit national brut, par exemple, a augmenté de quelque 3.5 pour cent en 1970 au regard de 4.75 pour cent en 1969. On note cependant une pression ascensionnelle soutenue des prix de revient qui, jusqu'ici, n'est pas suffisamment circonscrite. Le rendement du Canada en fait de prix de vente n'en soutient pas moins la comparaison avec l'expérience des autres pays industrialisés du monde en 1970. La plupart des pays de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) auront vu le niveau général de leurs prix augmenter d'au moins 5 pour cent en 1970 - plus de deux fois le taux moyen accusé au début des années soixante.

A mesure que l'année 1970 tire à sa fin, l'économie canadienne laisse entrevoir de plus en plus une détente des pressions inflationnistes et un nouvel élan d'expansion. Les effets des mesures fiscales et monétaires déjà prises en faveur de l'expansion commencent à se manifester dans les tendances sous-jacentes de l'embauche et du chômage. L'expansion a été encore plus accélérée par les récentes mesures budgétaires. Ces mesures avaient un caractère sélectif et visaient à stimuler les secteurs de l'économie qui en avaient le plus besoin puis à alléger la détresse économique sans pour autant annuler l'amélioration du côté des prix qui se produit maintenant après une âpre lutte.

ESSOR SOUTENU DES EXPORTATIONS

Le fait saillant du rendement économique du Canada en 1970 a été la hausse spectaculaire de la balance canadienne du commerce des marchandises. Elle résulte de l'essor soutenu des exportations de marchandises canadiennes (qui ont augmenté de plus de 14 pour cent) et du niveau quasi stationnaire des importations.

D'après les données presque complètes pour 1970, le Canada semble sur le point de réaliser dans

SOMMAIRE

Revue de l'économie du Canada en 1970 et perspectives pour 1971.....	1
Quel plongeon!.....	3
L'année de la jeunesse canadienne.....	3
Création d'un organisme national d'instructeurs.....	4
Les organisations de travailleurs en 1970	4
Station météorologique esquimaude.....	5
De la musique canadienne à Cannes.....	5
La teneur en mercure du thon.....	5
Programme d'émission de timbres 1971....	6
Une nouvelle mine de nickel.....	6
Six millions de téléphones en service.....	6
L'INCO baisse le prix du cuivre.....	6
Rapport sur Stratford.....	7
Traité contre la piraterie aérienne.....	7
Nouveau solliciteur général.....	7

ses échanges de marchandises un excédent approchant les trois milliards de dollars. C'est près de quatre fois l'excédent réalisé en 1969 et plus de deux fois le record de quelque 1.25 milliard enregistré en 1968. La hausse sans précédent de l'excédent des exportations de marchandises a contribué fortement à amortir l'effet du ralentissement prononcé de la demande intérieure.

Un autre résultat notable de l'essor sans précédent du commerce extérieur est que le Canada accusa son premier excédent, depuis 1952, dans ses transactions avec les autres pays au titre des paiements courants. De plus, l'excédent au compte courant de 1970 pourrait approcher le milliard.

La réalisation d'un excédent record à l'exportation en 1970 est d'autant plus remarquable qu'elle a résulté en grande partie des progrès de l'exportation canadienne vers les pays d'outre-mer, où la valeur des exportations en 1970 a dépassé de près des deux cinquièmes le chiffre de 1969.

Parmi les facteurs contribuant à cette prospérité soutenue, citons:

1. La force exceptionnelle des économies des pays de la CEE et du Japon jusqu'ici, en 1970, ce qui a fortement stimulé la demande.
2. Le rattrapage des exportations canadiennes de nickel, de cuivre et de produits du fer et de l'acier retardées par des grèves.
3. La reprise des livraisons massives de blé aux pays à commerce étatisé (surtout l'Union soviétique) depuis quelques mois ainsi que les expéditions exceptionnelles d'orge et de la graine de colza.
4. Une plus grande pénétration des exportations canadiennes dans un certain nombre de marchés d'outre-mer de moindre importance.

De tels progrès ont passablement jeté dans l'ombre le ralentissement marqué des exportations canadiennes vers les États-Unis en 1970; dans ce secteur, les gains annuels des ventes ne révéleront sans doute qu'une augmentation d'environ 4 pour cent par rapport aux chiffres correspondants de 1969. Au total, les gains des exportations du Canada vers les États-Unis en 1970 pourraient bien représenter moins du cinquième de l'augmentation totale des exportations canadiennes. Pourtant, c'est vers les États-Unis que sont allés sept huitièmes de l'augmentation de la valeur totale des exportations de marchandises canadiennes pour la période allant de 1965 à 1969 inclusivement. La modification de la situation en 1970 est due surtout à l'ensemble des conditions économiques aux États-Unis ainsi qu'à un ralentissement marqué des ventes d'automobiles aux États-Unis, ralentissement qui s'est accentué au cours des derniers mois par suite de la grève de *General Motor*. La hausse de la valeur du dollar canadien, qui semble jusqu'à maintenant avoir influé davantage sur les exportations canadiennes de biens secondaires ouverts vers les États-Unis que sur les ventes outre-mer, représente également un facteur significatif.

LES MARCHÉS D'OUTRE-MER

Comme la hausse des exportations du Canada a été plus forte sur les marchés d'outre-mer qu'aux États-Unis, la part des exportations canadiennes vers les pays d'outre-mer est passée de 29 pour cent en 1969 à 35 pour cent en 1970 alors que la part vers les États-Unis a diminué d'autant, passant de 71 à 65 pour cent.

Malgré l'incontestable stimulant fourni par le secteur des exportations, il s'est produit au Canada un flottement marqué des dépenses des consommateurs ainsi que des investissements en biens d'équipement durant presque toute l'année 1970. La forte augmentation des revenus qui avait caractérisé la seconde moitié des années 60 s'est considérablement ralentie en 1970, si bien que le revenu net par personne n'a augmenté que très légèrement en valeur constante par rapport à l'année précédente.

Le ralentissement des dépenses des consommateurs canadiens semble, cette année, avoir été très marqué à l'égard des biens durables et semi-durables. Les dépenses à l'égard des biens durables accuseront probablement une baisse en 1970 alors qu'elle avaient augmenté de 7.5 pour cent en 1969; nul doute que la baisse est due en grande partie à la diminution de la construction domiciliaire. Il y eut des baisses dans la fabrication des appareils ménagers, des meubles et des appareils de radio et télévision.

Les ventes d'automobiles ont également subi une forte baisse au Canada. Néanmoins, avant la grève de la *General Motors* qui a débuté à la mi-septembre, les niveaux de fabrication d'automobiles se maintenaient au niveau record de l'année précédente. Le fait que le Canada fournit une grande partie de la production des petites voitures sur le marché nord-américain, où la demande a été plus soutenue, a contribué au maintien d'une intense activité dans l'industrie automobile canadienne au cours des trois premiers trimestres.

LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

En ce qui concerne les investissements en biens d'équipement, il semble y avoir eu en 1970 une baisse appréciable du niveau réel des dépenses des entreprises commerciales par rapport au niveau attendu; cette appréciation se fonde sur une étude des investissements dans les biens d'équipement effectuée au milieu de l'année.

Le faible niveau des investissements commerciaux et l'affaiblissement de la construction domiciliaire ont été cause cette année de difficultés et d'incertitude dans l'industrie de la construction. Cette industrie a continué à faire face à des demandes élevées d'augmentations de salaires; elle a connu de nombreuses grèves dans les métiers de la construction et, par conséquent, des retards dans le calendrier des travaux.

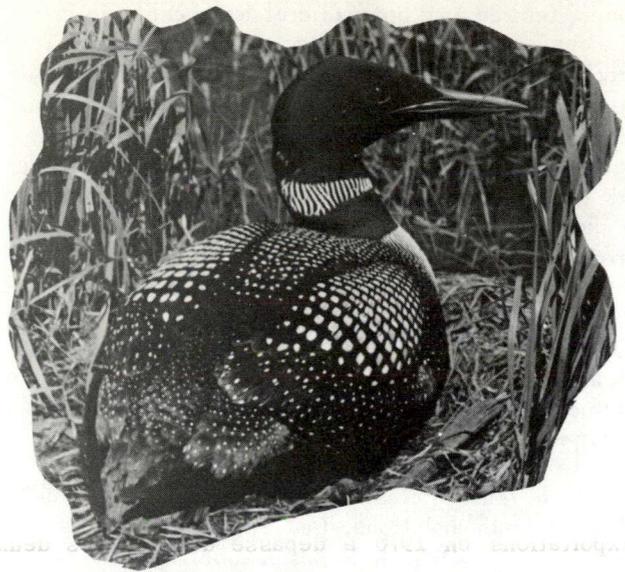
Comme deux éléments-clés de la demande nationale montraient peu de vigueur en 1970, il n'y

QUEL PLONGEON!

Après une nuit d'orage à Vienna (petit village près d'Aylmer, dans l'Ontario) un agent de surveillance du gibier du ministère provincial des Terres et Forêts recevait récemment un coup de téléphone d'un monsieur tout énervé qui avait trouvé un "oiseau aussi gros qu'une oie" frissonnant sur le bord de la route dans le comté d'Elgin.

En arrivant sur les lieux, l'équipe d'agents a découvert que l'oiseau était un *plongeon commun*, qui n'avait plus froid et ne frissonnait plus, mais était au contraire au mieux et prêt à se battre. Il donnait de méchants coups de bec et défiait ses sauveteurs éventuels de son affreux rire. Après pas mal de coups, de battements d'ailes et de claquements de bec, les agents du ministère ont réussi à mettre le gros oiseau dans leur automobile et l'ont conduit en lieu sûr dans une réserve sauvage près de Saint-Thomas, où ils l'ont relâché dans une pièce d'eau d'une taille convenable. Le *plongeon* a immédiatement plongé et a rejoint à la nage une troupe d'oies du Canada qui se reposaient dans ce refuge.

Il a depuis quitté la réserve pour continuer sans doute sa migration vers le sud. Les agents des Terres et Forêts disent que bien que le fait soit rare, le *plongeon commun* prend parfois le revêtement mouillé des routes pour de l'eau, la nuit par temps de pluie, et qu'une fois qu'il s'est posé ce gros oiseau est



absolument incapable de s'envoler, car il lui faut pour cela un plan d'eau et il lui est physiquement impossible de prendre son vol à partir du sol.

Le personnel d'Aylmer préposé aux pêches et aux animaux sauvages pense qu'il est rentable d'aider un touriste, même si celui-ci ne l'apprécie pas sur le moment.

L'ANNÉE DE LA JEUNESSE CANADIENNE

Le message suivant fut émis par le Premier ministre du Canada à l'occasion du nouvel an.

Canadiens, je vous souhaite une bonne et heureuse année! Une bonne et heureuse année pour 1971 qui marquera le centenaire de la Colombie-Britannique; le 104^e anniversaire de la Confédération; le 178^e anniversaire de la traversée du continent par Alexander MacKenzie, par voie terrestre jusqu'au Pacifique. Il y a 299 ans, Dollier et Galinée pénétraient à l'intérieur des terres jusqu'à Sault-Ste-Marie. Martin Frobisher, voilà 395 ans, filait vers la terre de Baffin, dans la baie même qui porte son nom aujourd'hui. Enfin, 436 ans se sont écoulés depuis le jour où Jacques Cartier remontait le Saint-Laurent jusqu'à Montréal.

Ces dates sont des jalons importants de l'histoire de notre pays et nous rappellent un passé vénérable où se sont illustrés, rivalisant d'audace, Français et Anglais: Champlain, Hudson, Fraser, La Vérendrye, et tant d'autres pionniers intrépides. Mais si l'on songe qu'il y a bientôt 500 ans Jean Cabot apercevait les côtes de Terre-Neuve, il faut bien convenir que le Canada commence à prendre âge et maturité.

Pourtant, s'il est une caractéristique commune à tous les Canadiens, c'est qu'ils reconnaissent le

Canada comme un pays jeune. Et j'espère qu'il en sera toujours ainsi. Car rester jeune, cela veut dire conserver sa vigueur, son imagination, son espoir et sa confiance. Cela veut dire aussi qu'on continue de chercher et d'évoluer.

Or ce sont là précisément les qualités du Canada et de ses citoyens. D'un océan à l'autre, à travers tout le pays, il y a des millions de personnes qui, indépendamment de leur âge, pensent et agissent avec toute la vigueur de la jeunesse. Nombre d'entre eux, bien sûr, sont effectivement des jeunes. Ce sont eux qui vont façonner bientôt l'avenir du pays et en réaliser toutes les promesses.

LE SIGNAL D'UN NOUVEAU PROGRÈS

Parmi les jeunes du Canada, un certain nombre descendent des premiers habitants du pays: les Indiens et les Esquimaux. Leur enfance n'a guère été enviable, et leur sort aujourd'hui ne l'est pas davantage. Chez eux, le taux de mortalité infantile est élevé et le niveau scolaire laisse à désirer. Ils ont été victimes d'intolérance et de discrimination. Heureusement, leur situation s'améliore, et l'année 1971 devrait être à cet égard le signal d'un nouveau progrès.

Le Canada peut devenir tel que nos enfants le voudraient si nous n'étouffons pas en eux leurs instincts profonds, si nous favorisons leur curiosité

naturelle, leur sens de l'amitié, leur esprit de tolérance, leur désir d'apprendre et leur besoin de créer. Si nous acceptons de partager avec nos jeunes leur propre vitalité nous éprouverons, au plus profond de nous, que le Canada peut devenir, à l'image de nos rêves, dynamique, attachant et humain. Il suffirait peut-être d'emprunter leur regard pour mieux découvrir tout ce qu'il importe de vaincre encore chez nous: la pauvreté, l'ignorance et l'intolérance. Nous découvririons aussi tout ce qu'il est impérieux de maintenir et de cultiver en nous: une profonde disponibilité aux autres et une vive fraternité.

Au seuil de 1971, arrêtons-nous un instant pour regarder nos jeunes; aidons-les à mener une vie pleine et enrichissante. Avec eux, gardons le Canada frémissant et vrai.

Je souhaite que la nouvelle année comble vos vœux à tous. Puissent en particulier les jeunes réaliser leurs ambitions, tout en restant fidèles aux courageuses traditions de nos pionniers qui ont exploré le pays et qui nous l'ont légué pour le rendre toujours plus fécond et plus beau.

CRÉATION D'UN ORGANISME NATIONAL D'INSTRUCTEURS

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé la formation de l'Association des instructeurs du Canada (AIC) titre officiel sous lequel on connaîtra désormais le nouvel organisme national. Ayant reçu la sanction du Gouvernement fédéral, l'AIC s'inscrit parmi les associations nationales qui, en vertu du Programme fédéral d'assistance au sport, reçoivent un appui financier du gouvernement. Ainsi un premier octroi fédéral de \$15,000 permettra à l'Association d'amortir les frais d'organisation, notamment l'aménagement d'un siège social au Centre administratif des sports situé à Ottawa.

M. Harold Rea, par ailleurs, président du Comité d'étude sur les sports au Canada, a accepté la présidence du Conseil de l'AIC, tandis que John Hudson, l'un des entraîneurs les plus compétents dans le domaine de l'athlétisme au Canada, assumera les fonctions de directeur administratif. Outre MM. Rea et Hudson, on prévoit faire appel aux services d'un certain nombre de personnalités canadiennes considérées comme des autorités en matière de sport, tel Lloyd Percival, président de la *Fitness Institute*, de Toronto.

Le mandat confié à l'Association se définit comme suit: revaloriser la profession qu'est celle de l'entraîneur sportif, quelle que soit la discipline à laquelle il se consacre et quel que soit le niveau de compétition sportive dans lequel il se spécialise; définir un code d'éthique professionnel de même que des normes régissant la profession d'instructeur; établir les critères de divers programmes d'entraînement; préparer un certain nombre de publications

et assurer un service de liaison entre les organismes connexes engagés dans des activités telles que la recherche, la médecine sportive et les programmes afférents à la capacité physique.

M. Munro a précisé que tous les mémoires remis au Cabinet des ministres, au cours des dernières années, avaient recommandé la création d'une association nationale d'instructeurs, capable d'établir un système d'accréditation et d'assurer la formation d'instructeurs canadiens de haute compétence et ce, à tous les niveaux de la performance sportive.

Le ministre a, de plus, ajouté que l'Association des instructeurs du Canada jugeait comme tâche prioritaire, l'élaboration d'un programme national de formation. Tous les instructeurs sportifs du Canada auront droit d'adhérer, en qualité de membre, à l'AIC.

LES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS EN 1970

Une étude des organisations de travailleurs menée par le ministère du Travail du Canada, en 1970, révèle une croissance marquée du syndicalisme au Canada.

Au début de 1970, les syndicats exerçant une activité au Canada comptaient ensemble 2,173,000 membres, soit une augmentation de 4.7 pour cent par rapport au total pour l'année 1969. Parmi les travailleurs salariés hors de l'agriculture, au pays, 33.6 pour cent étaient syndiqués alors que l'ensemble de la population active adhérant aux syndicats représentait 27.2 pour cent.

Plus de 1,632,000 travailleurs – environ 75 pour cent des syndiqués au Canada – étaient membres de syndicats affiliés au Congrès du Travail du Canada. De ce nombre, 1,111,000 faisaient partie de syndicats affiliés également à la Fédération américaine du Travail et au Congrès des organisations industrielles des États-Unis.

Quelque 207,000 travailleurs, soit 9.5 pour cent des syndiqués – adhéraient à des organisations affiliées à la Confédération des syndicats nationaux, le reste, – soit 15.3 pour cent –, étaient membres de diverses organisations nationales et internationales non affiliées et indépendantes.

Au cours des cinq dernières années, les effectifs des syndicats ont augmenté du tiers. La moitié de cette augmentation, environ s'explique par un accroissement dans le secteur de la fonction publique où les conditions de travail et les traitements sont établis de plus en plus fréquemment par voie de négociation collective.

L'accroissement dans ce secteur se reflète dans une augmentation constante de la proportion de l'ensemble des syndiqués se trouvant dans les syndicats nationaux et régionaux et dans une baisse correspondante de la proportion dans les syndicats internationaux.

En 1965, les syndicats nationaux et régionaux comptaient 24.5 pour cent de l'ensemble des syndi-

qués; en 1970, le chiffre correspondant était de 34.6 pour cent; au cours de la même période, la proportion de l'ensemble des effectifs syndicaux dans les rangs des syndicats internationaux est tombée de 70.8 à 62.5 pour cent.

Enfin, 2.9 pour cent des syndiqués étaient membres d'organisations locales indépendantes et de syndicats locaux à charte directe des centrales syndicales.

Dix-neuf syndicats comptaient 30,000 membres ou plus en 1970. De ce nombre, douze étaient des syndicats internationaux et sept étaient des syndicats nationaux ou régionaux.

STATION MÉTÉOROLOGIQUE ESQUIMAUDE

En septembre dernier, quatre jeunes Esquimaux, membres de la Coopérative esquimaude de l'ouest de Baffin, ont commencé la mise en exploitation de la première station météorologique du ministère des Transports composée entièrement de personnel esquimau. Ces nouveaux employés s'appellent Kardik Samuëlie, Isaaci Osowetok, Sailar Osoochiak, et Mathewsie Igiu, et ils sont tous de cap Dorset.

Les quatre hommes ont commencé en juillet un programme de formation d'un mois et demi dans un centre de Frobisher Bay, où ils ont reçu une formation scolaire pendant trois semaines, suivies de deux autres semaines d'instructions sur le terrain, et enfin de deux semaines de travail scolaire. Ils sont maintenant installés à Cap Dorset, où se trouve une nouvelle station météorologique très bien équipée.

UTILITÉ DE LA STATION

Cette nouvelle station fera les relevés météorologiques qui étaient autrefois effectués par la station marine de radio du ministère des Transports située sur l'île Nottingham, à l'entrée de la baie d'Hudson. Depuis 1928 et jusqu'à l'an dernier, cette station fournissait à la fois des communications et les services météorologiques nécessaires à la navigation.

L'an dernier, en conséquence de l'aménagement de nouveaux réseaux de communications plus efficaces dans le Grand Nord, les services de la station ont été réduits à l'exploitation d'un radio-phare automatique et à la fourniture de bulletins météorologiques au réseau météorologique du ministère des Transports.

La nouvelle station météorologique du Cap Dorset émettra des bulletins à l'usage des navigateurs mais son programme aura une importance particulière pour la circulation aérienne, qui s'accroît rapidement au dessus des régions arctiques et sub-arctiques. Elle constituera un nouvel élément important du réseau national d'observation météorologique.

Le personnel esquimau fera chaque jour 14 relevés météorologiques de surface pris à intervalles d'une heure et indiquant notamment la direction et la vitesse du vent, la température, l'humidité, la pres-

sion barométrique, le plafond et la quantité des nuages, la précipitation et la visibilité. A des intervalles de six heures un bulletin météorologique synoptique sera rédigé, ce qui couronnera un vaste programme d'enregistrement et de transmission à l'usage des météorologues de l'ensemble du réseau météorologique du ministère.

DE LA MUSIQUE CANADIENNE À CANNES

Huit grandes sociétés canadiennes qui fournissent de la musique protégée par les droits d'auteur participeront à un étalage élaboré au Marché international des éditeurs de disques et de musique (MIDEM), qui aura lieu à Cannes, France, du 17 au 23 janvier. L'exposition a été organisée par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

Les ventes d'albums de disques canadiens par personne sont les plus élevées au monde et le chiffre d'affaires en dollars par personne n'est surpassé que par les États-Unis. Le Canadien moyen achète 1.08 album par an au prix de \$3.75, au regard de 0.96 album au coût de \$5.00 aux États-Unis.

Un fort pourcentage des disques achetés au Canada sont l'oeuvre d'artistes, de compositeurs et de poètes canadiens et nombre de ces enregistrements jouissent d'une renommée internationale. Par contre, il existe au Canada un marché pour les disques d'artistes européens. Les exposants canadiens au MIDEM sont disposés à acheter des droits d'auteurs des maisons européennes d'édition et d'enregistrement pour reproduction au Canada.

LA TENEUR EN MERCURE DU THON

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, et le ministre des Pêches et Forêts, M. Jack Davis, ont annoncé que, par suite de l'inquiétude répandue quant au montant de mercure présent dans le milieu naturel, tous les lots de thon en boîte destinés au marché canadien sont analysés pour déterminer leur teneur en mercure. Ceux qui en contiennent un montant supérieur à la norme acceptable ne sont pas mis en vente.

Les deux ministres ont souligné le fait que, jusqu'à présent, les résultats n'indiquent aucun danger grave pour la santé. La population n'a pas à s'inquiéter des réserves de thon à l'épicerie ou au foyer car ces aliments sont sains.

Le personnel des deux ministères poursuit ses programmes minutieux d'analyse visant à déterminer la teneur en mercure dans les aliments canadiens, afin de s'assurer qu'il n'y a aucun danger d'empoisonnement par le mercure pour les Canadiens. Un grand nombre d'analyses du saumon canadien en boîte ont révélé que ce produit était parfaitement sûr.

PROGRAMME D'ÉMISSION DE TIMBRES 1971

Dans un communiqué remis à la presse le 3 septembre, le ministère des Postes donnait un aperçu des timbres commémoratifs qui seraient émis en 1971. On a depuis ajouté une émission spéciale au programme de 1971, pour honorer la mémoire de M. Pierre Laporte, ancien ministre du Travail et de l'Immigration du Québec, qui a été assassiné en octobre dernier... Ce timbre, qui sera émis en octobre 1971, marquera le 50e anniversaire de l'année de naissance de M. Laporte.

Voici les dates d'émission des timbres spéciaux et commémoratifs de 1971:

12 février: 100e anniversaire de naissance d'Emily Carr

3 mars: Cinquantenaire de la découverte de l'insuline

24 mars: 100e anniversaire de naissance de sir Ernest Rutherford

14 avril: La feuille d'érable aux quatre saisons - printemps

7 mai: 100e anniversaire de la mort de Louis-Joseph Papineau

7 mai: 200e anniversaire de l'expédition de Samuel Hearne à la rivière Coppermine

1er juin: Centenaire du premier recensement effectué au Canada

1er juin: "Le monde aux écoutes", pour rappeler l'inauguration de nouveaux transmetteurs par le Service international de Radio-Canada

16 juin: La feuille d'érable aux quatre saisons - été

20 juillet: Centenaire de l'entrée de la Colombie-Britannique dans la confédération

18 août: 100e anniversaire de la mort de Paul Kane

15 septembre: La feuille d'érable aux quatre saisons - automne

6 octobre: Noël

20 octobre: 50e anniversaire de naissance de Pierre Laporte

12 novembre: La feuille d'érable aux quatre saisons - hiver.

UNE NOUVELLE MINE DE NICKEL

L'*International Nickel Company of Canada limited* annonce l'ouverture d'une nouvelle mine de nickel connue sous le nom de *Levack West* dans la région de Sudbury en Ontario.

La nouvelle mine, dont on prévoit qu'elle sera mise en exploitation en 1975 et qu'elle nécessitera un investissement de capital estimé à 21 millions de dollars, aura une capacité de production journalière d'environ 2,500 tonnes de minerai. Le terrassement

est en cours et le travail de mise en exploitation commencera vers la fin de l'année.

Ce sera la première mine de l'*International Nickel* à être exploitée uniquement à partir d'une rampe partant du niveau du sol et assurant l'accès à tous les niveaux. Aucun puits ne sera creusé. Au lieu de cela, on construira une rampe de 9,000 pieds pour transporter le personnel et les fournitures jusqu'aux aires de travail. Dans le but de faciliter la manutention du minerai, la construction d'un tunnel d'un mille et demi de longueur à 1,600 pieds au-dessous du niveau du sol permettra de relier *Levack West* avec la mine voisine dite *Levack*, appartenant à l'INCO, où le minerai sera transporté pour être ensuite remonté à la surface et traité à l'usine de *Levack Mill*.

Les bâtiments de surface de *Levack West* comprendront une chambre sèche, un bureau, des installations d'entretien et une unité de production de sable. L'exploitation de la mine se fera par des méthodes mécanisées d'extraction et de chargement et entraînera la création de quelque 250 emplois nouveaux.

L'*International Nickel* entreprend actuellement un programme d'expansion qui portera sa capacité de production au Canada à 600 millions de livres de nickel par an à la fin de 1972. *Levack West* compensera la réduction des réserves de minerai de la mine actuelle de *Levack* et permettra de porter la capacité de production de la compagnie au-delà de ce chiffre vers le milieu de la décennie.

SIX MILLIONS DE TÉLÉPHONES EN SERVICE

Bell Canada a annoncé qu'elle avait installé, plus tôt cette semaine, le six millionième téléphone relié à son réseau.

Desservant le Québec, l'Ontario et une partie du Labrador et des Territoires du Nord-Ouest, le réseau téléphonique de Bell Canada compte donc les deux tiers des neuf millions de téléphones en service au Canada.

Bien que Bell Canada ait mis 65 ans pour avoir son premier million de téléphones en service il ne lui aura fallu que trois ans pour passer de cinq à six millions de téléphones en service.

La compagnie, vieille de 90 ans, a ajouté quelque 260,000 téléphones à son réseau au cours des 12 derniers mois. A la fin de sa première année d'existence, elle comptait 2,100 téléphones en service.

L'INCO BAISSÉ LE PRIX DU CUIVRE

La société "*International Nickel Company of Canada Limited*" vient d'annoncer l'entrée en vigueur immédiate d'une baisse du prix du cuivre "ORC" sur le marché intérieur. Ce prix sera désormais l'équivalent en monnaie canadienne de 53¢ (É.-U.) par livre. En fonction du maintien du taux de change actuel, le nouveau prix du cuivre de l'INCO sur le marché canadien est de 54¢ (Can.) la livre.

RAPPORT SUR STRATFORD

Pour la première fois de son histoire, le Festival de Stratford du Canada a dépensé au cours de l'année 1970 trois millions de dollars et a néanmoins réalisé un bénéfice de \$13,745.

Dans son rapport à l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Stratford le 30 novembre, M. Ian Lindsay, président du conseil d'administration, a défini l'année écoulée comme "la plus féconde en travail que le Festival Stratford ait jamais connue". Il a indiqué que l'assiduité avait été de 88.1 pour cent contre 87.8 pour cent l'année dernière.

L'avoir net du Festival a été cédé à une nouvelle compagnie, la *Stratford Shakespearean Festival Holding Foundation*; toutefois, c'est la *Stratford Shakespearean Festival Foundation of Canada* qui conserve la direction des activités du Festival. Les recettes de représentations données par cette dernière compagnie se sont élevées à \$2,182,139, tandis que les dépenses de production ont atteint \$1,931,950, et les autres dépenses un montant de \$1,100,819. Les subventions des gouvernements ont été de \$660,000 et la campagne annuelle d'appel de fonds a fourni un produit net de \$204,375, ce qui laisse pour l'année un bénéfice net de \$13,745. La compagnie avait reçu deux subventions pour combler son déficit, l'une de \$315,336 de la province d'Ontario et l'autre de \$59,250 du Conseil des Arts du Canada. Le bilan définitif des deux compagnies révèle un excédent de \$63,391 du capital de roulement.

TRAITÉ CONTRE LA PIRATERIE AÉRIENNE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonce que l'ambassadeur du Canada auprès du Royaume des Pays-Bas, M. Alfred J. Pick, a signé sous réserve de ratification, la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs. La Convention vient d'être adoptée par une Conférence internationale sur le droit aérien qui s'est réunie à La Haye du 1er au 16 décembre.

Cette Conférence diplomatique a eu lieu sous les auspices de l'Organisation de l'Aviation civile internationale, à l'invitation du Gouvernement des Pays-Bas, pour l'étude d'un projet d'instrument élaboré par le Comité juridique de l'OACI. Le nouveau traité contre la piraterie aérienne définit le délit de "capture illicite" et demande aux États contractants d'établir une juridiction criminelle pour les actes de piraterie aérienne qui se produisent à bord des aéronefs immatriculés ou affrétés chez eux; lorsqu'un aéronef atterrit sur leur territoire avec un pirate de l'air à son bord; et lorsque, dans certaines circonstances, le pirate s'échappe ou arrive d'une autre manière en leur territoire. En prévoyant que tout pirate de l'air doit être extradé vers un État qui désire engager des poursuites, ou que son cas doit être soumis aux autorités judiciaires

de l'État où il se trouve, la Convention va très loin pour assurer qu'aucun contrevenant de ce genre ne restera impuni à cause de formalités juridiques.

La délégation canadienne à la Conférence de la Haye a joué un rôle actif en faveur d'un traité qui soit acceptable pour la majorité et a particulièrement contribué à obtenir l'adoption de l'énergique disposition relative aux poursuites.

Étant donné que tous les articles ont été approuvés par une majorité écrasante de 77 délégations nationales participant à la Conférence, le Gouvernement canadien estime que cette Convention peut rallier l'appui de tous les membres de la communauté internationale. A cette fin, il a été convenu à la Conférence que le traité serait ouvert à la signature et à la ratification de tous les États, même de ceux dont la qualité de nation indépendante peut être contestée, sans que la question de la reconnaissance des États ou des gouvernements s'en trouve en aucune manière influencée. La Convention sur la capture illicite a été également signée le 16 décembre au nom de divers autres gouvernements qui ont participé à la Conférence, et sera ouverte à la signature de tous les autres États à Londres, Moscou et Washington (D.C.) après le 31 décembre 1970. Elle entrera en vigueur lorsque dix des États qui étaient présents à la Conférence de La Haye l'auront ratifiée.

Le Gouvernement canadien fera maintenant une étude sérieuse de la Convention afin de déterminer quelles lois nationales seront nécessaires pour en assurer l'application.

Des lois ont été adoptées et d'autres mesures nécessaires à la ratification ont été prises; on s'attend à ce que le Canada devienne partie à la Convention.

NOUVEAU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. George McIlraith, solliciteur général du Canada, a démissionné du Cabinet le 22 décembre pour des raisons personnelles; il a été opéré de deux cataractes en 1970. Dans une lettre adressée au premier ministre Trudeau, M. McIlraith comptait continuer "comme membre" de la Chambre des communes.

M. Jean-Pierre Goyer, qui pendant les deux premières années du Gouvernement actuel a servi comme secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a été appelé par le premier ministre à succéder à M. McIlraith.

REVUE DE L'ÉCONOMIE (suite de la p. 2)

eut qu'une modeste augmentation de l'ensemble de la production industrielle et le rendement de l'industrie était plus instable en 1970 que durant la plupart de ces dernières années. Parmi les secteurs industriels importants qui ont continué à accuser de grands progrès, il y eut les mines, les entreprises de métal

primaire, les services et les industries productrices d'énergie.

Les gains de production dans le domaine des minéraux ont été impressionnants; le fer vient au premier rang, suivi du nickel, du cuivre, des carburants pétroliers, de l'amiante et du charbon. L'augmentation de la production du minerai de fer et des métaux de base est due en partie aux efforts fructueux déployés en vue de compenser les pertes de production imputables aux grèves subies au cours de l'année précédente. En ce qui concerne les baisses, les marchés mondiaux ont continué à connaître des surplus de potasse, de soufre et d'uranium.

LES INDUSTRIES DE FABRICATION

La production de certaines grandes industries de fabrication a continué de s'accroître bien que la production manufacturière dans son ensemble ait peu ou nullement augmenté après avoir connu une hausse modérée en 1969. La production de l'acier primaire a atteint un nouveau sommet; les perspectives actuelles favorisent le maintien de cette tendance à la hausse en 1971 alors que l'on s'attend à une forte impulsion résultant de la réalisation de grands projets en préparation d'un gazoduc et d'un oléoduc. Les industries des machines à l'exception des instruments aratoires, ont connu une autre année prospère bien que leur taux d'augmentation soit inférieur à celui de 1969. La croissance s'est également poursuivie dans les principaux secteurs de fabrication de biens non durables comme les aliments, les boissons, le tabac et les produits chimiques.

Plusieurs autres grandes industries de fabrication ont fait face à une diminution de la demande qui a entraîné des mises à pied ainsi qu'un accroissement du potentiel non utilisé des usines. Mentionnons entre autres domaines l'aéronautique, l'outillage agricole, la construction maritime, les chaussures et bottes, les tissés en coton et les tissus, les textiles synthétiques, les tricots et l'habillement.

Les entreprises forestières n'ont pu maintenir la croissance vigoureuse qu'elles avaient connue en 1969. La production des fabriques des pâtes et papiers a ralenti et la production du papier-journal a légèrement diminué. Il y eut une baisse des niveaux de production du bois de construction et du contre-plaqué par suite d'un fléchissement de la demande, dû principalement à la diminution de la construction domiciliaire au Canada et aux États-Unis. Au cours des derniers mois de 1970, les tendances en matière de construction domiciliaire se sont fortement améliorées dans les deux pays, ce qui a entraîné de meilleures perspectives pour les fabricants de bois de construction et de contre-plaqué pour l'an prochain...

PERSPECTIVES POUR 1971

Une plus forte tendance à la hausse se dessine présentement dans les secteurs de la construction domi-

liciaire, de la consommation et des dépenses d'immobilisations.

On signale une amélioration marquée dans le secteur de la construction domiciliaire. Les mises en chantier d'octobre et de novembre 1970 s'établissaient en moyenne à 269,000 unités, compte tenu des changements saisonniers. Le nombre considérable d'unités financées par la SCHL s'ajoutant aux mises en chantier bénéficiant de l'appui de l'entreprise privée permettra à l'activité de la construction domiciliaire de poursuivre son cours à un rythme exceptionnel pendant des mois. Le total des investissements dans ce secteur pourrait être supérieur d'un cinquième en 1971 par rapport à 1970.

Les dépenses des consommateurs contribueront plus fortement à l'économie en 1971. Les épargnes du consommateur canadien ont atteint un niveau exceptionnel au cours de l'an dernier et le retour à un taux normal laisse prévoir l'expansion du marché des biens de consommation. L'augmentation des mises en chantier favorisera la demande d'appareils et d'accessoires ménagers. On s'attend également à une hausse des ventes d'automobiles en raison de l'accès plus facile au crédit et du règlement de l'importante grève de 1970.

Il y a lieu d'être optimiste quant à la reprise, en 1971, des investissements dans le secteur des affaires où l'activité a été languissante ou en baisse pendant quatre ans. Bon nombre de travaux prévus dans le cadre des programmes d'expansion des biens d'équipement pour 1970 et qui ont été retardés en raison des arrêts de travail et des restrictions sur la disponibilité des capitaux et des bénéfices des sociétés ont apparemment été reportés à 1971...

L'étude récente sur les projets d'investissements révèle que les 200 plus importantes sociétés au Canada envisagent une hausse de 11 pour cent en immobilisations en 1971...

On prévoit que le climat économique à l'étranger ne sera pas aussi favorable qu'en 1970. Cependant, certains éléments permettent d'espérer une hausse modérée des exportations canadiennes de marchandises. L'année 1971 verra probablement la reprise de l'activité économique aux États-Unis...

Somme toute, on peut s'attendre à ce que les exportations canadiennes accusent une légère augmentation en 1971. En même temps, il se peut que les importations au pays augmentent de nouveau si l'on assiste à la reprise que l'on prévoit au chapitre de la demande de la consommation intérieure dans la période à venir. Bien qu'on ne puisse pas s'attendre à ce que persiste la balance commerciale sans précédent le Canada a bénéficié en 1970 au niveau des marchandises, le surplus d'exportation demeurera probablement considérable au regard des niveaux atteints dans le passé...